

JEU COOPERATIF D'EXTERIEUR OU DE PLATEAU

Conditions d'emprunt :

L'OCCE 02 prête aux établissements scolaires UN JEU COOPERATIF
aux conditions suivantes :

- ✓ La Coopérative scolaire doit être à jour de ses cotisations OCCE.
- ✓ Le retrait et le retour s'effectuent dans les locaux de l'OCCE 02.
- ✓ L'emprunteur signe ce document lors de l'enlèvement du matériel.
- ✓ La durée du prêt est d'une période. Le matériel doit être retourné la 1^{ère} semaine qui suit la période d'emprunt. Cela permet aux personnes l'empruntant la période suivante de l'avoir avant la reprise.

L'emprunteur s'engage à :

- ✓ Prendre soin du matériel, ne pas le laisser sans surveillance d'un adulte.
- ✓ Restituer le matériel dans son état et configuration initiales.
- ✓ Signaler tout élément perdu ou détérioré.
- ✓ Au retour du matériel, merci de prévoir un petit temps pour vérifier le contenu des malles avec nous.

Caution :

Une caution de **30.00 € par JEU** est demandée à la Coopérative Scolaire. Elle sera rendue, tout ou partie, en fonction de l'état du jeu. Elle pourra être utilisée en cas de détérioration du matériel.



JEU(X) EMPRUNTE(S) :

Durée du prêt : du /...../ au /...../

Nom et adresse de la Coopérative Scolaire :

Identité de l'emprunteur :

Téléphone de l'emprunteur :

Fait à CHAUNY le /...../

Signature de l'emprunteur :

Signature de l'animatrice AD02 :

« Je reconnais avoir pris connaissance
des conditions d'emprunt »